tion a voté une loi appliquant des droits de douane de cent pour cent aux marchandises de provenance allemande, et laissant le gouvernement libre de ne prélever exceptionnellement qu'un droit de douane de 11 % sur le soufre italien qui est indispensable aux viticulteurs.

LES BOMBARDEMENTS ITALIENS

Paris, 26 décembre. — Le « Temps » reçoit de son correspondant, une lettre dans laquelle celui-ci raille les incessants et inutiles bombardements auxquels se bornent les Italiens :

Une des principales caractéristiques de cette guerre est certainement le nombre absolument extraordinaire des bombardements. De Tripoli à la frontière tunisienne il n'est certes pas un gourbi visible de la mer, pas un palmier isolé sur les dunes qui n'aient eu leur petit bombardement. Vous ne pouvez vous promener le long de la mer lorsqu'un navire est au large, sans qu'aussitôt qu'il vous a découvert, il ne vous gratifie d'une décharge de shrapnells.

Je vous assure que je n'exagère rien et que nous assistons ici à une véritable orgie d'obus et de mitraille, à une continuelle fantasia navale à coups de canon.

Pour impressionner les Arabes ? Mais il faudrait pour cela que les obus portent, éclatent et tuent, et bonnement dans tout cela il y a plus de bruit que de mal. Et maintenant lorsque le canon tonne l'indigène placide continue son chemin.

Le policier cambrioleur Warzée devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 26 décembre. — Devant la Cour d'assises de la Seine commence aujourd'hui l'examen d'une affaire de vols qualifiés dans laquelle sont impliqués cinq accusés dont le meilleur ne vaut rien, paraît-il : Victor Jacquin, Emile Heinrich, Henri Taldir, Maxime Trançon et Louis Warzée.

Louis Warzée, âgé de vingt-quatre ans, a été en effet inspecteur du service de la Sûreté, et pour inconduite, fut obligé de démissionner. S'il faut en croire ceux qui sont assis à ses côtés, et plus spécialement Victor Jacquin, il aurait été l'instigateur et l'organisateur des trois vols qualifiés qui sont reprochés à la bande.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire des accusés, puis il examine les faits qui leur sont reprochés.

Aux accusations de ses complices, Louis Warzée oppose les plus énergiques dénégations. Si par une amie qui, compromise tout d'abord dans les poursuites, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, il a connu Jacquin, Heinrich et les autres, il ne leur a jamais indiqué de « coups à faire ». Il n'a pas fait le guet, comme ils le prétendent, surtout en ce qui concerne le vol de la galerie Vivienne. Il n'a pas reçu les objets soustraits, ne les a pas vendus, n'en a pas partagé entre lui et ceux qu'on lui donne comme complices le produit réalisé.

L'interrogatoire terminé, on entend quelques témoins, puis la suite des débats est renvoyée à demain.

Grave accident à Paris

UN PLAFOND S'ECROULE TROIS FEMMES BLESSEES

Paris, 26 décembre. — Cet après-midi à quatre heures, les pompiers ont été appelés à la suite de l'effondrement d'un plancher dans une maison sise 10, impasse Robiquet et 81, boulevard Montparnasse.

Trois femmes ont été retirées par les voisins avant l'arrivée des pompiers.

Elles sont grièvement blessées.

Un service d'ordre rigoureux a été établi.

On recherche si personne n'est resté sous les décombres.

A la dernière heure, on nous annonce que les victimes seraient au nombre de quatre.

Chambre des Députés

Les Services postaux maritimes

LA LOI DE FINANCES

Le droit sur le platine et l'or Echec à M. Klotz. — La taxe des cartes postales et des papiers d'imprimerie.

Mardi 26 décembre 1911.

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Brisson, devant une dizaine de députés. M. Chaumet est au banc du Gouvernement.

Les Services Maritimes Postaux

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi approuvant les conventions passées avec la Compagnie des Messageries maritimes et la Société d'Etudes de navigation, pour l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général sur l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, la Côte orientale d'Afrique, la Méditerranée orientale, le Brésil et La Plata.

M. Guernier présente des observations dans la discussion générale, puis M. Albert Thomas vient, au nom des socialistes, combattre la convention.

Après les observations de MM. Paris, Cassadou, Sibille, Coreil et Abel, M. Chaumet répond en demandant à la Chambre de voter la convention.

Le président met aux voix un amendement de M. Thomas, qui est repoussé à mains levées.

Les articles 1 à 4 et dernier sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 438 voix contre 96.

La séance est levée à midi un quart.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Dron, vice-président.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

M. Messimy est au banc du gouvernement.

M. Bluysen dépose la motion suivante

« La Chambre invite le gouvernement à envoyer, devant les juridictions compétentes, tous fonctionnaires, militaires et civils, dont les actes ont été l'objet d'instruction judiciaire dans l'Amalat d'Oudjda ».

Puis, on adopte : 1° la proposition de M. Driant, relative à la médaille de 1870-71, pour les médecins, les infirmiers, infirmières, aumôniers et blessés survivants des villes assiégées ; 2° le projet tendant à prolonger, de 3 ans, le délai fixé par la loi de 1908 pour le classement des objets conservés dans les édifices du culte.

La Loi de Finances

On reprend alors la discussion de la loi de finances. (Art. 11).

LE DROIT SUR LE PLATINE ET L'OR

Cet article porte, de 37 fr. 50 à 50 fr., par hectogramme, le droit de garantie sur les ouvrages d'or et de platine.

M. Puech en demande la disjonction.

M. Puech. — M. Gauthier, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, dans un article récent, attribue l'invasion de la bijouterie étrangère en France aux charges fiscales excessives et il déclare qu'il est impossible de songer à les augmenter. Pour une recette problématique de un million et demi, la Chambre ne voudra pas ruiner une industrie française. (Applaudissements).

M. Klotz, ministre des finances, vient s'opposer à la demande de disjonction.

M. Klotz. — M. Puech considère l'impôt que nous proposons comme un impôt antidémocratique. Comment peut-on prétendre qu'une majoration d'impôt sur l'or est antidémocratique? (Protestations). Cette charge ne pèsera pas sur le petit bijoutier.

M. Beauquier vient appuyer la demande de disjonction.

M. Beauquier. — On pourrait obtenir des ressources en frappant d'un droit supérieur les matières d'or et d'argent venant de l'étranger.

ECHEC DE M. KLOTZ

Après des observations de MM. Thierry, Justin Godart, qui protestent contre l'impôt nouveau, la disjonction, repoussée par le gouvernement, est prononcée par 331 voix contre 111. C'est un échec pour M. Klotz.

FRANCHISE POSTALE

M. de Villebois-Mareuil, sur l'article 16, appuie un amendement de M. Ferdinand Bougère, ayant pour objet d'étendre la franchise postale à la communication aux contrevenants des procès-verbaux dressés par la Régie. Le renvoi à la commission du budget est ordonné.

LES CARTES POSTALES A CINQ CENTIMES

M. Dalbiez présente un amendement tendant à réduire à 5 centimes la taxe des cartes postales et à supprimer le régime de faveur dont jouissent les papiers d'affaires de 0 à 20 grammes.

M. Dalbiez. — Il n'y a qu'une solution logique: la réduction de la taxe à 5 centimes, quel que soit le nombre des mots écrits sur la carte. (Très bien! Très bien!)

M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat. — La réforme des taxes postales doit être étudiée dans son ensemble. Elle est actuellement soumise au Comité consultatif. Je demande la disjonction et le renvoi à la commission du budget. (Très bien! Très bien!)

La disjonction est prononcée par 435 voix contre 118.

LE TARIF DES IMPRIMES

M. Groussau présente l'article additionnel suivant : Le tarif postal des imprimés est applicable à la copie d'imprimerie et aux épreuves d'imprimerie.

M. Grousseau. — Mon amendement a pour objet de faire disparaître une anomalie absolument invraisemblable. Elle résulte de ce fait que les épreuves d'imprimerie sont considérées, dans le tarif postal intérieur, comme des papiers d'affaires, alors que le tarif international, y compris le régime franco-colonial, les assimile aux imprimés.

M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes. — Le gouvernement accepte le principe de l'amendement de M. Groussau, mais nous proposons de prendre le texte même du tarif international.

M. Groussau. — J'aurais mauvaise grâce à ne pas admettre cette modification de rédaction.

L'amendement de M. Groussau est adopté dans les termes acceptés par le gouvernement.

TAXES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

On renvoie à la commission un amendement de M. Molle ayant pour objet de frapper d'une taxe uniforme de 0 fr. 15 les mots constituant l'adresse des télégrammes, et un article additionnel de M. Chassaing, tendant à la réduction à 0 fr. 25 des taxes téléphoniques pour les conversations échangées entre réseaux des localités appartenant à un même canton ou à des cantons limitrophes, reliés par une ou plusieurs lignes directes.

LE REGIME DES AFFICHES

Un amendement de M. Péchadre tendant à déclarer l'imprimeur et l'afficheur solidairement responsable des amendes encourues pour apposition d'affiches non timbrées, dans le but de mettre fin aux escroqueries auxquelles donnent lieu les affiches concernant les demandes d'emplois, est renvoyé à la commission du budget.

LES ALIMENTS DE L'ARMEE ET DE LA FLOTTE

M. Vaillant présente un article additionnel tendant à ce que les aliments de l'armée et de la flotte soient achetés par l'Etat aux lieux de production où ils sont le moins chers. **Le renvoi à la commission des douanes est ordonné.**

LA FABRICATION DES PIQUETTES

M. Devins présente un amendement tendant à ce que la fabrication des piquettes soit autorisée pour la consommation familiale. L'amendement est renvoyé à la commission des boissons.

LE TRANSPORT des VINS, CIDRES, ETC.

On renvoie ensuite à la même commission des boissons un amendement de M. Théodore Reinach, ainsi conçu

Le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 29 décembre 1900, est modifié ainsi qu'il suit : « Pour les transports des vins, cidres, poirés effectués du pressoir public à leurs caves ou celliers, ou de l'une ou de l'autre de leurs caves, dans le canton de recoltе et les cantons limitrophes de celui-ci, les récoltants sont admis à détacher eux-mêmes, d'un registre à souches mis à leur disposition et contrôlé par les agents de la régie, des laissez-passer dont le coût est fixé à dix centimes. Les petites quantités transportées à bras ou à dos d'hommes circuleront librement. »

LA TAXE SUR L'ABSINTHE

M. Henri Maitre. — Je demande la suppression de l'article 17 de la loi de finances du 6 décembre 1909, relative à la taxe sur l'absinthe.

Le Ministre des finances. — Le vote de l'amendement de M. Maitre aurait pour conséquence de développer la consommation de l'absinthe. Je demande la disjonction.

La disjonction est ordonnée et la suite de la discussion renvoyée à mercredi matin.

LES INCIDENTS D'OUDJDA

M. Bluysen. — J'ai déposé un projet de résolution, au sujet de l'organisation judiciaire dans l'Amalat d'Oudjda. Je demande qu'il soit discuté.

Le Président. — Le ministre a eu communication de ce projet de résolution et il y répondra mercredi.

Mercredi matin, séance à 9 heures.

La séance est levée à 7 heures.

SÉNAT

Séance du mardi 26 décembre 1911

La séance est ouverte à 3 h. 25, sous la présidence de M. Dubost.

M. Denoix dépose les rapports sur les projets de loi concernant le renouvellement du privilège des banques de France et d'Algérie.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à classifier les acides formique et lactique et leurs dérivés, dans le tarif général des douanes.

CONTRE LES APACHES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi portant modification des articles 232 et 314 du Codepénal, et 4 de la loi du 27 mai 1885.

M. Flandin, rapporteur, déclare que la loi proposée est une loi de sécurité publique, commandée par le nombre toujours croissant des attentats à main armée.

Les dispositions proposées ont pour but d'aggraver les pénalités pour port d'armes prohibées et de réprimer d'une façon plus efficace le vagabondage spécial.

La discussion générale est close.

MM. Delahaye et Beranger demandent de modifier l'article 1er qui punit tous ceux qui sont porteurs d'armes prohibées, en ajoutant les mots : « sans nécessité reconnue ».

L'article 1er, ainsi modifié, est adopté.

L'ensemble de la loi est également adopté.

Sur la demande de M. Audiffred, la proposition de loi relative à l'assainissement des voies ferrées, est provisoirement retirée de l'ordre du jour, M. Strauss, rapporteur, désirant déposer un rapport supplémentaire.

La prochaine séance est fixée à jeudi à 3 heures.

La séance est levée à 5 heures 35.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Élections Sénatoriales du 7 Janvier 1912

ALLIER

MM. Gacon, Ville et Boissier, les trois sénateurs radicaux sortants, se présentent individuellement pour laisser le libre choix aux électeurs républicains, qui après le premier tour seraient appelés à voter pour les candidats les plus favorisés.

Cette décision est le résultat des divisions existant dans le parti radical depuis les élections législatives.

A la liste des candidats déjà connus, il faut ajouter les noms de MM. Boutry, conseiller municipal de Moulins ; Peyrot, conseiller général ; Lamoureux, député radical.

ELECTION LÉGISLATIVE

LA SUCCESSION DE M. L'ABBÉ GAYRAUD

Plusieurs noms ont été mis en avant pour la succession de l'abbé Gayraud. Parmi eux figure celui de Mgr Touchet.

L'« Ouest-Eclair » a envoyé un rédacteur interviewer à ce sujet l'évêque d'Orléans.

« Je vous en prie, Monsieur, nous dit-il, ne parlons pas encore de cela pour le moment. Je ne pourrai ni démentir ni confirmer la nouvelle qui vous amène ici, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, n'est-ce pas, l'abbé Gayraud est à peine enterré. Laissons donc aux siens, à ses amis, dont j'étais, à ses dévoués électeurs, le temps de pleurer et de prier pour lui. Puis il faudrait aussi qu'il y eût pour sa succession quelque chose de décidé. Or, ce n'est pas le cas. Ceux qui ont pour mission dans le Finistère de choisir l'homme qu'ils présenteront pour remplacer l'abbé Gayraud, n'ont pas encore, que je sache, arrêté définitivement leur choix.

» Enfin, même s'ils me faisaient l'honneur de me désigner, je devrais, avant de répondre, consulter mes chefs et rien de tout cela n'est fait.

» Votre visite est donc un peu prématurée ».

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

GIRONDE

Dans le canton de Cadillac, M. Mathellot, candidat républicain, a été élu conseiller général par 1.645 voix, sans concurrent.

Il s'agissait de remplacer M. Cazeaux-Cazalet, ancien député, conseiller général républicain, décédé.

Faits Divers

Un phénomène

On a vu des hommes avaler du verre pilé, mâcher des étoupes enflammées, manger des serpents vivants, entrer une épée dans leur gorge jusqu'à l'estomac ; mais voici qui dépasse tout ce que l'on savait, tout ce qu'on avait vu jusqu'ici.

C'est un singulier personnage présenté l'autre jour au corps médical, à l'hôtel des Sociétés Savantes, par le docteur Farez. Ce sujet, ancien négociant dans le Midi, a eu le malheur d'avoir un associé qui mangea la grenouille. Depuis lors, il absorbe de jolies petites grenouilles vivantes, après avoir bu suffisamment pour constituer un aquarium dans son estomac. Il prend aussi de petits poissons rouges dans leur bocal et les envoie rejoindre les grenouilles par la même voie. Puis il cause avec les personnes présentes sans paraître le moins du monde incommodé.

Au commandement — et ceci est moins drôle — il restitue ou les grenouilles ou les cyprins, et l'aquarium aussi, sans que les bestioles paraissent étourdies de ce voyage.

Et cet homme phénomène peut avaler quatre-vingts bocks en neuf minutes !

Une fillette de onze ans brûlée dans un moulin

Mauriac, 26 décembre. — Un terrible accident s'est produit, l'autre soir, au moulin de la Croze, commune d'Auriac, canton de Massiac, exploité par M. Boulanger. En l'absence du meunier, qui était allé à Biesle, sa fillette, âgée de onze ans, qui jouait dans le moulin en compagnie d'une de ses petites camarades, fut saisie par une courroie de transmission et entraînée dans l'engrenage. Quand on put arrêter le moulin, il ne restait plus de la malheureuse enfant qu'une bouillie informe. Sa petite camarade faillit être entraînée avec elle ; elle ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de sa mère qui se trouvait à proximité et qui put l'arracher à temps de la courroie.

La douleur des malheureux parents, qui n'avaient que cette enfant, est poignante.

LE BUDGET DE 1912

Paris, 26 décembre. — M. Chéron a déposé aujourd'hui un nouveau rapport sur le budget de 1912, en tenant compte des dépenses nouvelles votées encours de discussion par la Chambre. Le chiffre des dépenses est fixé à 4.498.841.551 francs, celui des recettes à 4 milliard 49.303.866 francs. Pour arriver à ce dernier chiffre, le rapporteur général fait état d'une recette de 153 millions et demi à prélever sur le remboursement fait par la Compagnie de l'Est. Cela revient à dire que le budget de 1912 était en déficit de 153 millions et demi.

La Tempête

EN FLANDRE

L'Yser a débordé inondant nombre de maisons à Herzeele et Wormhoudt.

LA CRUE DE LA SAMBRE

Tout est maintenant à jour et la crue peut être considérée comme presque terminée. Aucun accident n'est à signaler.

LA CRUE DE LA LYS

Une baisse de quelques centimètres a été enregistrée lundi après-midi. Cette constatation rassurera les riverains de la Rivièrette, le quartier le plus exposé de la ville d'Armentières.

A BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne-sur-Mer, 26 décembre. — On a retrouvé l'épave du bateau 2964 d'Etaples, perdu corps et biens, le 20 décembre, et échouée sur un bas fond, à environ un mille et demi. Sur le prolongement de la digue Carnot le mât est visible à marée basse. On tente de renflouer l'épave.

A BREST

Brest, 26 décembre. — Le canot de la Société Centrale de sauvetage des naufragés : *Comte et Comtesse Foucher-Destjaron* sorti de Kerityenmarch, par une mer épouvantable pour porter secours à deux embarcations, en perdition, a réussi au prix de grands efforts à sauver les six personnes qui les montaient et à les transporter saines et sauves jusqu'à Guilvinec.

LES NAUFRAGES ET LES VICTIMES

Lorient, 26 décembre — La mer continue à rejeter des cadavres, trois ont été retrouvés à Saint-Gildas, un, à Sarceau, et un autre à l'Ile aux Moines, tous avaient une ceinture de sauvetage portant l'inscription Carl Disch Tredestran.

Londres, 26 décembre. — Une dépêche de Greenock au « Lloyd », annonce qu'un vapeur anglais venant de Java a ramené sept hommes du vapeur anglais « Guilmo » qui allait à Gênes et qui a coulé le 21 décembre, dans le golfe de Gascogne On croit que les treize autres marins de l'équipage ont péri.

Voir et admirer

à la vitrine de la *Carrosserie Enfantine* 69, rue de Lannoy, Roubaix.

LA SALLE A MANGER
LA BICYCLETTE
LA MACHINE A COUDRE
LA CUISINIERE
L'AÉROPLANE
et les autres magnifiques

PRIX DES DEUX CONCOURS
aux quels peut participer tout acheteur du

GRAND ALMANACH du JOURNAL de ROUBAIX

Réclamer l'Almanach à nos dépositaires et vendeurs et dans nos bureaux

PRIX : 0,50

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

devant la Commission du Sénat

LES TROIS TRAITÉS DE 1902, 1904 ET 1909

Paris, 26 décembre. — Voici des détails complémentaires sur la réunion de la Commission sénatoriale chargée de l'examen de l'accord franco-allemand :

La discussion a porté sur le projet de traité de 1902 avec l'Espagne, les traités de 1904 avec l'Angleterre et avec l'Espagne, enfin le traité de 1909 avec l'Allemagne.

Les déclarations de M. de Selves

Le traité de 1902 prévoyait, on le sait, le partage du Maroc entre la France et l'Espagne. On a demandé à M. de Selves comment les négociations engagées à ce sujet avec l'Espagne ont pu aboutir au traité de 1904. Le ministre des Affaires étrangères répond d'une façon évasive, disant qu'il demandera des renseignements aux services compétents, que probablement il existait un traité ; bref, il a été impossible de le faire préciser.

On en arrive au traité de 1909 avec l'Allemagne. Ce traité signé, la marche de nos soldats sur Rabat s'impose ; des pourparlers s'engagent à Berlin entre MM. Cambon et de Kiderlen. L'Allemagne s'oppose, elle, à la marche sur Rabat? Non, répond M. de Kiderlen, à condition que vous n'y restiez pas. Vous serez, d'ailleurs, bientôt obligés de marcher sur Fez. C'est peu probable, réplique M. Cambon.

Cependant on arrive à Rabat, et là on reconnaît, en effet, qu'il faut aller à Fez.

M. Cambon fait une nouvelle démarche auprès de M. de Kiderlen. Le maghzen, dit-il, nous demande de marcher à son secours.

A ce propos, M. de Selves donne lecture à la Commission d'une trentaine de dépêches dans lesquelles le maghzen réclamait les secours de la France. Nous ne resterons pas à Fez, dit M. Cambon à M. de Kiderlen : « Je ne veux rien croire, répartit le ministre, puis il ajoute : « Je dois tenir compte de l'opinion allemande montée contre vous. »

Ce n'est pas une réponse. M. Cambon insiste et finalement M. de Kiderlen répond après de longues hésitations : « Vous pouvez aller à Fez, mais si vous restez nous reprenons toute notre liberté au sujet du Maroc. »

Comme M. de Selves fait se récit, un commissaire se tourne vers M. Monis et lui dit : « A quel moment avez-vous décidé la marche sur Fez? » M. Monis. — Je n'étais pas là. Je ne sais pas. Il est nécessaire que je consulte mes notes particulières.

Alors le commissaire insiste : « Sur quelles démarches avez-vous envoyé des troupes au Maroc? »

M. Monis. — Il y a eu plusieurs démarches. Je ne puis préciser.

M. de Selves. — Je répète qu'il y a eu un échange de vues entre Paris et Berlin et je dois ajouter que, sur la promesse de ne pas y rester, M. de Kiderlen fit cette réponse à notre ambassadeur : « On n'a jamais vu une expédition aller dans un pays l'occuper et se retirer. »

Un commissaire. — Vous avez donc des dépêches?

M. de Selves. — Je n'en ai pas.

Un commissaire. — Puisqu'elles émanent du général Moinier et de M. Regnault, il serait possible de se les procurer. On pourrait entendre également les ministres précédents, le ministre des Affaires étrangères et le président du Conseil.

Ces paroles soulèvent quelques protestations, et le président d'un groupe du Sénat qui fait partie de la Commission, fait cette déclaration : « Nous ne voulons pas entendre des témoins ; c'est au gouvernement actuel à fournir des précisions. »

Vif incident

Un vif incident se produit à ce moment.

Quand il vient de donner lecture de divers incidents diplomatiques, M. Caillaux s'adressant aux commissaires, leur dit : « Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, il y a ici plusieurs anciens ministres qui pourront vous les fournir.

Sur une demande d'un commissaire qui insiste pour avoir des éclaircissements au sujet de la marche sur Fez, M. de Selves se lève et dit : « Je vais vous donner lecture d'un document ; nous n'avons pas l'autorisation de l'Allemagne de le rendre public ; aussi je vous demande le secret. »

Aussitôt les commissaires protestent. « Gardez votre document, disent-ils. Nous n'avons pas d'autorisation à demander à l'Allemagne. » Il ressort des renseignements que nous avons pu recueillir, que nous n'avons jamais rien fait au Maroc sans demander l'autorisation à l'Allemagne.

Interrogé, d'autre part, sur les pourparlers de Kissingen, M. Caillaux déclare qu'on n'avait examiné que des questions économiques, qu'il n'a jamais été question du Congo. Les documents diplomatiques, dont il a été donné lecture aujourd'hui, ne figureront pas au compte-rendu sténographique de la Commission. Il est entendu, en effet, entre la France et l'Allemagne, que ces documents doivent paraître simultanément dans un « Livre Jaune », et dans un « Livre Blanc », et que les deux gouvernements doivent se concerter avant leur publication.

Les explications de M. Pichon

M. Pichon se lève ensuite et demande à expliquer sa politique avec l'Allemagne. « Lorsque j'ai quitté le ministère des Affaires étrangères j'étais sur le point de signer avec l'Allemagne, le projet relatif à notre chemin de fer de Casablanca à Oran par Fez. Je m'étonne qu'après mon départ, on n'ait pas continué cette politique, et que M. Cruppi n'ait donné aucune suite aux pourparlers engagés. »

M. de Selves répond que le changement de personne a modifié les conditions de l'Allemagne et c'est ce qui fait que cette politique n'a pu être suivie.

De ce premier contact, il se dégage l'impression, nous disent quelques commissaires, que M. Caillaux se défend habilement. Mais, ajoutent-ils, on ne fait que commencer, on attache, en effet, une extrême importance à l'audition de M. Delcassé, et on dit que M. Caillaux fera tout pour éviter cette audition, qui serait des plus dangereuses pour le ministère.

On a beaucoup remarqué, d'autre part, que le Président du Conseil, qui voit, on le sait, en M. Pichon, un ennemi, a affecté d'être avec lui d'une amabilité excessive, donnant à chaque instant du Cher Ami.

La Commission, qui n'a pas épuisé la discussion sur l'accord de 1909, continuera dans sa prochaine séance.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

DANS LE RIFF

Madrid, 26 décembre. — Les nouvelles officielles reçues de Melilla sur le combat d'hier disent que cinq colonnes ont attaqué simultanément les Riffains. Ceux-ci, après une très vive résistance, ont dû repasser le Kert, avec des pertes énormes, abandonnant leurs morts, des armes et des munitions. Les troupes espagnoles ont eu un commandant, trois capitaines, trente-six soldats blessés et deux soldats tués.

La Guerre Italo-Turque

LA QUERELLE des PARTIS en TURQUIE

Salonique, 26 décembre. — Les officiers de la garnison de Janina et de Soutari ont envoyé au gouvernement ottoman et au président de la Chambre un télégramme protestant contre les querelles des partis politiques. La dépêche déclare que l'armée serait obligée d'intervenir si les partis continuent à mettre l'Empire dans une situation difficile et ridicule vis-à-vis de l'opinion publique européenne

Un effondrement à Paris

CINQ BLESSES

Paris, 26 décembre. — Dans un atelier de brochure, situé près du boulevard Montparnasse, le plafond du troisième étage s'est effondré et a entraîné les deux autres étages. Cinq ouvriers ont été grièvement blessés.

Pour les prévenus acquittés

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. MARC REVILLE

Paris, 26 décembre — M. Marc Réville, député du Doubs, a déposé une proposition de loi dont le texte a été distribué aujourd'hui à la Chambre, tendant à accorder une juste indemnité aux prévenus acquittés ou bénéficiant d'une ordonnance de non-lieu.

L'EMPRUNT DU PARAGUAY

UN PROJET DE RESOLUTION DE M. DELAHAYE

Paris, 26 décembre. — M. Delahaye, député de Maine-et-Loire, déposera jeudi, le projet de résolution suivant :

La Chambre demande au Gouvernement de prendre d'urgence les moyens d'empêcher le versement complémentaire de 23 millions du 5 au 10 janvier, d'un emprunt de 25 millions, dit de la République du Paraguay, sur le marché français.

VIOLATION DE SÉPULTURE

Vienne, 26 décembre. — Hier, dans l'après-midi, des individus inconnus ont cambriolé dans le cimetière Saint-Marc, destiné à être désaffecté, le caveau du père du Roi de Serbie actuel, le prince Alexandre Karageorgevitch. Les malfaiteurs ont dérobé le crâne. Le cambriolage a été découvert hier par un garçon jardinier travaillant dans le cimetière.

Graves scènes de désordre à Kief

Kief, 26 décembre. — Le consulat autrichien a été envahi aujourd'hui au cours d'une manifestation antiautrichienne et antipolonaise. L'aigle et le drapeau ont été arrachés. Deux candélabres et un crucifix d'argent et de nombreux objets de prix disparurent pendant la scène de désordre.

Le consul demanda, inutilement, l'intervention de la police. Des proclamations invitant le peuple à prendre part au meeting contre les Polonais et les Juifs furent distribués.

La foule se dirigea aussi vers le Tribunal militaire pour protester contre l'acquittement des élèves de l'école de Lemberg, qui avaient été poursuivis sous l'inculpation d'espionnage en faveur de l'Autriche.

LES JOURNAUX DE PARIS de mercredi matin

Paris, mercredi, 27 décembre.

HORS DE LA...

De la République Française :

« Les améliorations consenties au personnel des communes ne peuvent pas apporter l'apaisement. Elles ne font qu'exciter davantage les prétentions des travailleurs parce qu'elles apparaissent à ceux-ci comme une preuve de leur faiblesse et comme une concession à leurs menaces. Alors quel remède à ce mal ? Faut-il refuser toute amélioration, c'est impossible, ce serait injuste, alors que faire ? Il faut substituer le plus possible la concurrence libre à l'exploitation par la commune ou par l'Etat. Hors de là, il n'y a pas de salut. La formule est simple. L'étatisme, voilà l'ennemi. »

« RENAISSANCE »

Du Gaulois :

« Récemment, l'un des pontifes de l'enseignement laïque et obligatoire proclamait la faillite de l'école républicaine. Quoi qu'il en soit, il est aisé de démêler un grand désarroi dans le monde où l'on gouverne. Un peu partout, on se frappe la poitrine et nous assistons à une renaissance encore vague, incertaine de cette vieille France que nos républicains se sont efforcés de détruire et à laquelle ils tentent aujourd'hui de s'accrocher désespérément. »

LA QUESTION MAROCAINE

Du Radical :

« M. Caillaux venait à peine de prendre en mains la direction des affaires lorsque l'Allemagne a frappé le coup d'Agadir. Ce n'est donc pas sa politique personnelle qui devait être en cause, et il serait en droit de répondre à certaines questions indiscrètes : « Adressez-vous à mes prédécesseurs, jugez mes actes, rien que mes actes. »

De l'Action :

« Le Gouvernement convoqué hier par la Commission sénatoriale de l'accord paraît ne pas s'être trop mal tiré de ce premier interrogatoire. Après examen du portefeuille diplomatique, il apparut à tous que l'affaire d'Agadir n'avait nullement éclaté comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, mais qu'elle était le dernier grondement d'une longue politique d'orages et de pression à travers les ténèbres. Comment, dès lors, soutenir que l'accord de 1909 se suffisait à lui-même. Comment ne pas se rendre compte surtout qu'après Agadir, le gouvernement français avait fait correctement son devoir ? »

LES ECOLES PUBLIQUES

De la Petite République :

« Si la Fédération des Amicales d'instituteurs nous permet de lui donner un conseil, nous lui dirons qu'elle se place sur un terrain singulièrement mal choisi. Autant on comprend le rôle des associations de fonctionnaires quand il s'agit de défendre des intérêts professionnels, autant il est juste et légitime qu'elle réclame des garanties pour l'avancement contre le favoritisme, autant il est nécessaire qu'elle garde la plus grande réserve quand il s'agit de discipline. On n'admettrait pas qu'un groupe quelconque de fonctionnaires puissent violemment s'insurger contre des chefs et traiter avec ceux-ci d'égal à égal, de puissance à puissance. »

Nouvelles Régionales

Tentative de meurtre à Marly-lez-Valenciennes

Un garçon bouchr congédié, Edouard Mariage, 19 ans et demi, habitant actuellement avec sa mère, rue Delsaux, à Valenciennes, congédié par sa patronne, Mme veuve Thirion, bouchère, rue Nationale, à Marly, a tiré plusieurs coups de revolver sur cette dernière. Il mit ce projet à exécution parce que Mme Thirion lui fit savoir qu'elle ne pouvait plus le recevoir à cause des critiques malveillantes que ses visites répétées avaient fait naître dans la localité. Dès lors, le jeune Mariage conçut l'idée de se venger. et mardi soir, vers cinq heures, il guetta sa patronne et tira sur elle trois coups de revolver.

Une première balle atteignit celle-ci à la tempe droite, une deuxième au-dessus du nez et la troisième à la joue droite. Un quatrième coup fut tiré, mais manqua son but. Mme Thirion se retira dans sa boutique le visage tout ensanglanté. Dans sa fuite, le meurtrier a été arrêté et conduit à la gendarmerie de Valenciennes.

Quoique grave, l'état de la victime n'est cependant pas désespéré.

LE BANQUET LOUIS CORDONNIER, A LILLE. — La société régionale des Architectes du Nord de la France nous communique la note suivante que nous insérons bien volontiers :

« Les personnes désireuses de prendre part au Banquet offert à M. Louis Cordonnier de l'Institut qui, par oubli, n'auraient pas reçu d'invitation sont priées d'envoyer leur adhésion à M. Goris, secrétaire de la Société Régionale, 212, rue Nationale, à Lille, qui se fera un plaisir de leur adresser leur invitation.

UNE AFFAIRE D'ATTENTAT AUX MŒURS. — Le nommé Paul Peyruse, âgé de 45 ans, receveur des contributions indirectes, détaché à la distillerie de Spycker, a été arrêté pour avoir outragé de jeunes garçons. Il a été conduit au parquet et a fait des aveux.

ARRESTATION D'UN MEURTRIER. — Le nommé Julee Vanbrock, âgé de 31 ans, journalier, qui le 14 décembre dernier blessa sa femme d'un coup de couteau et prit la fuite, a été mis en état d'arrestation.

Cet individu, qui vivait séparé de sa femme depuis 1909, a été conduit à Lille pour être mis à la disposition de M. Houeix, juge d'instruction, qui s'occupera de cette affaire.

NOUVELLES MILITAIRES. — Parmi les mutations militaires, nous relevons les noms de : MM. Barad, capitaine d'infanterie hors cadre, nommé à l'état-major du 1er corps d'armée ; Dennery, capitaine hors cadre, est nommé à l'état-major du 1er corps d'armée ; Grousseau, capitaine d'infanterie hors cadre à l'état-major de la 2e brigade d'infanterie est nommé à l'état-major de la 6e brigade d'infanterie ; le chef de bataillon breveté Lefort, du 110e d'infanterie, est nommé chef d'état-major de la 9e division d'infanterie.

Pichon, capitaine breveté, du 1er régiment d'infanterie, est nommé à l'état-major de la 2e brigade d'infanterie ; Godet, lieutenant-colonel du 59e passe au 1er régiment d'infanterie.

Les capitaines Maire, du 43e, passent au 54e ; Couesnon, du 43e au 147e ; Bride, du 127e au 43e ; Meurisse, du 3e zouaves au 43e ; les lieutenants Leguy, du 2e bataillon d'Afrique au 43e ; Gandre, du 127e au 4e tirailleurs.

Sont promus au grade de lieutenant et maintenus dans leur affectation, les sous-lieutenants de réserve ci-après :

Régiment d'infanterie de Lille : Proin et Tauffy.
Régiment d'Avesnes : Cornuelle, Sabatier, Lolivho.
Régiment d'Arras : Broquel et Robas.
Régiment de Béthune : Choquet, Meurisse, Long et Parmentier.
Régiment de Saint-Omer : Ravisse.
Régiment de Dunkerque : Laurent, Ris, la Querre, Dutholl.
Cavalerie. — Passent : Riffault, colonel du 4e cuirassiers au 5e chasseurs d'Afrique ; Bellay de Tavernost, passe capitaine-commandant.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

A ROUBAIX

ROUBAIX, mardi 26 décembre 1911.
9 h. soir, 11° au-dessus de zéro ; 757, pluie.
5 h. soir, 10° au-dessus de zéro ; 757, pluie.
9 h. soir, 8° au-dessus de zéro ; 756, pluie.
Mercredi 27 décembre.
Minuit, 7° au-dessus de zéro ; 755, pluie.
2 h. matin, 7° au-dessus de zéro ; 755, pluie.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE DE PARIS

Paris, mardi 26 décembre. — La pression barométrique s'est relevée sur le sud-ouest de l'Europe ; elle atteint 765 mm. dans le centre de la France, 77 mm. sur la péninsule sibérique.

Une dépression persiste sur le nord-ouest de l'Europe (Stornoway, 744 mm.) ; une autre se rapproche de l'Irlande.

Le vent souffle des régions ouest sur toutes nos côtes ; il est très fort avec mer grosse au Pas-de-Calais, modéré ou assez fort avec mer houleuse en Bretagne, en Gascogne, en Provence.

Des pluies sont tombées sur l'ouest et le centre de l'Europe.

En France, on a recueilli 14 mm. d'eau à Cherbourg, 11 à Clermont-Ferrand, 8 à Nantes et à Biarritz, 6 à Besançon, 4 à Paris.

La température a baissé sur